



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
de la Protection des Populations  
Service environnement**

## **INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

### **RECEPISSE DE DECLARATION DE SUCCESSION ARTICLE R512-68 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

LE PREFET DU MORBIHAN  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le titre 1<sup>er</sup> livre V de la partie législative du Code de l'Environnement ;

**VU** le titre 1<sup>er</sup> livre V de la partie réglementaire du Code de l'Environnement ;

**VU** l'arrêté d'autorisation délivré le 1<sup>er</sup> août 1991 à Monsieur Christian MARTIN domicilié au lieu-dit « Les Poiriers » 56460 LIZIO pour l'exploitation au lieu-dit « La Croix » 56490 LA TRINITE PORHOET d'un élevage de 1872 porcs à l'engrais ;

**VU** le récépissé de déclaration de succession délivré le 19 décembre 1994 à la SCEA LA CROIX pour l'exploitation au lieu-dit « La Croix » 56490 LA TRINITE PORHOET d'un élevage de 1872 porcs à l'engrais ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 8 juin 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Jean-Michel CHAPPRON, directeur départemental de la protection des populations du Morbihan à Monsieur Michel COLLIN, chef du service environnement ;

**VU** la demande déposée le 11 janvier 2022 par la **SCEA LA CROIX** ;

Reconnaît avoir reçu de :

La **SCEA LA CROIX** dont le siège social est situé « **La Ville Jehan** » 8, rue de Josselin 22210 LA CHEZE

la déclaration prévue par l'article R512-68 du code susvisé en vue de poursuivre l'exploitation au lieu-dit « **Carenan** » 56490 LA TRINITE PORHOËT d'un élevage de **porcs** comportant **1872 porcs à l'engrais soit 1872 animaux équivalents** entrant dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique 2102-1 ;

Le déclarant devra se conformer aux prescriptions réglementant cet établissement.

Vannes, le

19 JAN. 2022

Pour le préfet et par délégation  
Le chef du service environnement,

Michel COLLIN

Copie du présent récépissé sera adressée à :

- M. le Maire de LA TRINITE PORHOET
- M. MARTIN Christian « Les Poiriers » 56460 LIZIO